

## COMMISSION : SENIORS

PV N° : 06 – 2017/2018 DU : 19/ 10/ 2017

PAGE 1/1

**Animateur** : Jean Charles GUIGUEN

**Présents** : Patrick BOURABIER, Philippe BRANDY, Jean Marie SARDAIN

**Le PV n° 05 de la réunion de la commission SENIORS en date du 12/10/2017 est approuvé sans observation.**

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.30 -paragraphe 2 des R.G. de la L.F.N.A.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 2 Jours francs pour les matchs de coupe (art.30 -paragraphe 3 des R.G. de la L.F.N.A.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

### SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

#### FORFAIT

#### Séniors départemental 5 – (amende de 30 euros)

Poule C : JS GRANDE CHAMPAGNE (3) du 15/10/2017 (1<sup>er</sup> forfait)

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires et dates, les feuilles de matchs en retard SENIORS ainsi que les demandes tardives de modifications pour la **Journée 3** des 14/10/2017 et 15/10/2017. Pour la 5<sup>ème</sup> Division la journée **5** des 14 et 15/10/2017 pour les poules à **13 et 14 équipes**

**La commission a constaté des irrégularités dans le comptage informatique des points au classement général. Le classement actuel sur le site n'est pas validé par la commission. Le dossier est transmis à la LFNA pour suite à donner.**

### INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel du 16/10/2017, AS CLAIX, de Monsieur RAGOT Pierre, pris note,
- Courriel du 16/10/2017, US LESSAC, de Monsieur THROMAS, pris note,
- Courriel du 16/10/2017, US ABZAC, de Madame BONNEAU Isabelle, pris note,
- Courriel du 06/10/2017, FC ST FRAIGNE, de Monsieur MEGE Guillaume, pris note,

**L'animateur de la commission SENIORS** : Jean Charles GUIGUEN

**Le secrétaire** : Jean Marie SARDAIN